



Déclaration de Libreville

Nous, Participants au Séminaire sur la biométrie en matière électorale, tenu du 5 au 7 décembre 2012 à Libreville, au Gabon;

Exprimons notre profonde gratitude aux Autorités gabonaises, à travers la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), au Centre européen d'appui aux processus électoraux (ECES) et au Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), pour l'organisation conjointe de ces assises qui ont offert, aux participants venus du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Québec, de la République Centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Gabon, l'occasion d'échanger sur les enjeux et les perspectives de la biométrie dans les processus électoraux au sein de l'espace francophone.

Cette thématique nous a permis de prendre la mesure des enjeux et des défis que doivent relever les administrations et les organismes chargés de l'organisation des élections, afin de garantir les bienfaits de la biométrie, en vue de la fiabilisation des listes électorales et de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, conformément aux engagements de la Déclaration de Bamako de 2000.

Les travaux programmés dans le cadre de ce Séminaire ont notamment permis de tirer un certain nombre d'enseignements :

- a) bien que constituant une avancée certaine en matière d'identification des personnes en âge de voter, la biométrie ne saurait être la panacée et l'unique solution face aux obstacles liés à l'organisation, à la supervision et au contrôle des élections ainsi qu'à la gestion durable des processus électoraux ;
- b) la biométrisation des processus électoraux apparaît à terme comme un phénomène irréversible, en dépit de son coût et des insuffisances des capacités opérationnelles et techniques des administrations et des organes chargés de l'organisation des élections ;
- c) la mise en œuvre de la biométrie dans le domaine électoral révèle un certain mimétisme qui ne prend pas suffisamment en compte les spécificités nationales.

Sur cette base, les participants au séminaire sur la biométrie en matière électorale font les recommandations suivantes :

- 1) la mise en œuvre de la biométrie dans le processus électoral doit aller de concert avec la protection des droits de la personne, incluant un encadrement strict de l'usage des données à caractère personnel ;
- 2) compte tenu des coûts liés à la mise en œuvre de la biométrie, et des besoins en développement des capacités des administrations et des organismes chargés de l'organisation des élections, il est souhaitable d'établir des synergies aussi bien à l'échelle nationale, régionale qu'internationale. Par ailleurs, pour garantir la souveraineté nationale et l'appropriation des processus de biométrisation, il importe que leur financement soit pris en charge à travers le budget national des élections ;
- 3) si la biométrisation des processus électoraux doit obéir à des exigences opérationnelles et techniques, les acteurs impliqués gagneraient en revanche à rechercher et/ou à renforcer le capital de confiance envers le processus électoral, gage d'une élection apaisée.

Fait à Libreville,

le 7 décembre 2012